## Chapitre 2 : la comptabilité en partie double

## Les opérations à crédit

Les comptes Caisse et Banque ne suffisent pas à décrire les opérations de l'entreprise car certaines génèrent des paiements différés dans le temps. Par exemple, il est rare que les fournisseurs exigent de l'entreprise un paiement au comptant, généralement ils lui accordent un délai de paiement. De même, l'entreprise ne vend pas toujours au comptant, elle peut accorder un délai de paiement à ses clients.

Pour que l'entreprise puisse respecter ses obligations, elle doit impérativement savoir combien elle aura à payer à l'avenir, elle doit donc absolument enregistrer ses dettes. Par exemple, lorsque l'entreprise effectue des achats à crédit, elle contracte une dette envers ses fournisseurs. Aussi, l'entreprise doit ouvrir un compte *Fournisseurs* pour connaître le montant de ses dettes envers eux.

De même, pour être en mesure de se faire payer, l'entreprise doit savoir combien on lui doit, c'est-à-dire qu'elle doit également enregistrer ses créances. Par exemple, lorsque l'entreprise réalise une vente à crédit, elle obtient une créance sur son client. Pour savoir combien ses clients lui doivent, l'entreprise ouvre un compte *Clients* où elle enregistre ses créances sur eux.

Notons ici que nous avons vu que l'on pouvait considérer les avoirs de l'entreprise en caisse ou à la banque comme des créances, si bien que les comptes *Caisse* et *Banque* sont, en fait, de même nature que le compte *Clients*.

Mais s'il est essentiel pour l'entreprise d'enregistrer ses créances et ses dettes, il est également important de savoir quelles opérations les ont générées. Par exemple, dans une entreprise, les créances sont souvent le résultat de ses ventes et les dettes le résultat de ses achats. Dans un souci de gestion, il est important pour l'entreprise de suivre le montant de ses ventes et, pour cela, de les enregistrer dans un compte *Ventes*.